

et d'entreprendre des projets de réaménagement urbain a dressé des plans et présenté des propositions précises aux échelons supérieurs des gouvernements. Voici un passage du mémoire:

La ville de Vancouver s'inquiète de plus en plus du moratoire permanent imposé par le gouvernement fédéral au réaménagement urbain, précisément aux demandes d'approbation et d'aide financière présentées en 1968 afin d'entreprendre deux programmes de réaménagement urbain dont la mise en chantier était prévue pour le début de 1969. Ces demandes, relatives à la préparation du programme de rénovation urbaine 4A (région du centre-ville) ...

C'est aussi dans la circonscription Vancouver-Est.

... et la mise en vigueur du programme de rénovation urbaine 3 destiné à la sous-région de Strathcona ...

C'est aussi dans la conscription Vancouver-Est.

... figuraient en détail dans les mémoires présentés par la ville les 28 et 29 novembre 1968.

Le 11 mars 1969 le conseil a reçu un rapport de la situation; un exemplaire daté du 26 février 1969 est joint à la présente. Le conseil a donné instruction pour qu'on vous expose une fois de plus l'urgence de la situation en insistant sur les problèmes créés par le retard et l'incertitude.

● (5.50 p.m.)

C'est l'instance présentée par la ville de Vancouver à l'ancien ministre chargé de l'habitation au sujet des événements provoqués par le retard et l'incertitude actuels. Vendredi dernier, le ministre nous a déclaré que le retard et cette incertitude se prolongeront. Il ne peut pas nous dire pendant combien de temps, mais durant des semaines, car encore une fois il y aura des consultations avec les provinces et les municipalités dans l'espoir que le ministre soit alors en mesure d'établir des principes directeurs précis et des critères pour les projets de rénovation et d'aménagement urbains.

J'exhorte le ministre à accélérer ces délibérations, à débloquer enfin cette rénovation urbaine paralysée depuis si longtemps et à autoriser les projets présentés par les villes, notamment la ville de Vancouver, à cause du grand besoin dans la région dont j'ai parlé et qui depuis le remaniement de la carte électorale est située dans la circonscription de Vancouver-Est.

Aux termes des politiques et des projets actuels, les gens ne pourront pas acheter de maisons à Vancouver. Je peux dire sans crainte, je crois, que peu de personnes dans Vancouver-Est gagnent plus de \$12,000 par année. Sans ce traitement comme strict minimum, il est impossible d'acheter une maison de plus de \$28,000. On ne peut pas non plus acheter une maison qui n'est pas neuve car, d'après les derniers renseignements que j'ai, le prix de ces maisons a augmenté de 20 p.

100 à Vancouver dans les douze derniers mois, et d'après la liste du bureau central de cette ville, leur coût moyen actuel dépasse \$23,000.

Les gens ne peuvent pas se payer des maisons qui ne sont pas neuves, encore moins des maisons neuves, mais de plus, aujourd'hui, des milliers de personnes n'ont même pas les moyens de louer des maisons. Le seul salut est une politique gouvernementale établie, au besoin, grâce à une collaboration fédérale, provinciale et municipale, visant à l'expansion rapide des logements publics et à la rénovation urbaine afin que ces personnes soient assurées de vivre décemment dans des appartements et des maisons convenables. Nous voulons sur-le-champ des mesures concrètes, et tout de suite, et non des belles promesses de paradis à venir. Ces gens ne pourront avoir un chez-soi que la veille de leur mort. Nous voulons leur en fournir un tant qu'ils sont encore de ce monde.

Selon le projet de loi, l'intérêt d'une hypothèque peut changer au bout de cinq ans, et cela m'inquiète. L'intérêt est déjà trop élevé, mais au moins ceux qui achètent des maisons en connaissent le taux. Mais ne pas savoir ce qu'il sera dans cinq ans? Peut-être sera-ce la montée en spirale? Un autre député a cité le *Canadian Labour* il y a un moment; je vais vous citer un autre passage de la même revue:

Débloquer, après cinq ans, le taux d'intérêt imposé sur les hypothèques accordées en vertu de la loi nationale sur l'habitation, c'est faire le jeu des puissantes institutions financières; hausser le plafond des hypothèques, c'est aider celui qui gagne \$12,000 par an et peut s'acheter une maison de \$28,000. Mais aucune de ces deux mesures n'améliore le sort de la vaste majorité des travailleurs canadiens à revenu moyen, déjà durement mis à l'épreuve par la hausse du prix de la nourriture, du transport, des soins médicaux, des vêtements et des autres éléments du strict nécessaire.

Nous prions le gouvernement de reconnaître le bien fondé de cette affirmation.

L'idée de répartir les hypothèques sur une période de 40 ans m'inquiète aussi. Comme l'a souligné un préopinant du côté du gouvernement, le nouveau marié moyen ne peut épargner suffisamment pour faire un versement initial sur une maison avant d'avoir environ 30 ans, et il aura 70 ans une fois l'hypothèque remboursée. Or qu'est-ce qui m'inquiète? Je crois connaître l'industrie de la construction. Chaque fois que je retourne à Vancouver, j'ai l'habitude d'examiner certaines des maisons que certains entrepreneurs construisent à l'heure actuelle, et je vous affirme, monsieur, que certaines des maisons que certains entrepreneurs construisent aujourd'hui ne dureront pas 40 ans. Elles ne dureront pas 25 ans.

J'ai visité des maisons construites sous le régime de la loi nationale sur l'habitation où, après un an d'occupation, les murs étaient